

Prêt Mod'envol

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

- Le prêt Mod'envol de Bpifrance soutient le développement des commerces indépendants du secteur de l'habillement.
- Sont concernées les TPE ou PME, créées depuis plus de 3 ans, adhérentes à la Fédération Nationale de l'Habillement (FNH).
- Le prêt Mod'envol finance les investissements suivants :
 - investissements matériels et immatériels, hors acquisition de fonds de commerce,
 - travaux de modernisation, d'extension, de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité aux personnes handicapées, y compris ceux liés à une opération de transmission,
 - investissement en équipement, mobilier, matériel, enseigne,
 - dépenses liées à la relation client (présentoir, site Internet, logiciel CRM (gestion de la relation client), etc.),
 - augmentation du BFR (Besoin en fonds de roulement) générée par le projet de développement.
- La Fédération Nationale de l'Habillement est partenaire de Bpifrance pour le Prêt Mod'Envol.

Montant de l'aide

- Le montant du prêt Mod'envol est compris entre 25 000 et 75 000 € par intervention ou sur une période de 12 mois consécutifs et avant production d'un nouveau bilan.
- Le montant du Prêt Mod'Envol est au plus égal au montant des fonds propres et quasi fonds propres de l'emprunteur.

Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 3 ans.
- Possibilité d'appartenance à un groupe de moins de 250 salariés.
- Effectif de moins de 250 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 50 M€.

Organisme

BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**
Web : www.bpifrance.fr

Liens

- [Plateforme de demande en ligne de Prêt Mod'Envol](#)